Nos autres denrées de l'Amérique ſont ſans demande.

L'eau-de-vie de cette Ville eſt à 88 & 90 ℔; dito de Ré, à 81 ℔; dito de Seudres & Oleron, à 82 & 83 ℔; le ſel de Ré, à 670 ℔; dito de chaudiere de Seudres, à 550 & 560; dito blanc, à 600 ℔.

Le temps froid & les pluies d'orages empêchent les marais ſalans de ſe préparer.

Le froment eſt à 168 & 170 ℔ le tonneau.

Suivant les lettres du Cap du 14 Mars dernier, les ſucres terrés y valoient 60 à 72 ℔; les bruts, 37 à 39 ℔ le $\frac{0}{0}$; le café 15 à 16 ß; l'indigo, 6 ℔ $\frac{3}{4}$ à 7 ℔ $\frac{1}{4}$ la ℔; le coton, 190 ℔ le cent; le fret y étoit à 4 & 6 ß la ℔, & les navires qui en cherchoient n'en pouvoient trouver.

DE St. MALO, *le 4 Juin 1765.*

Il eſt entré dans ce Port depuis deux jours, 2 bâtimens de Gottembourg qui apportent 7,399 barres de fer; 107 feuilles d°.; 446 barils d'acier; 317 douzaines de planches de ſapin & 30 petites gaules d°. pour avirons.

Le ſloup l'*Eſpérance*, de Guerneſey, ſur lequel il y avoit 8 hommes, a coulé à fond à une lieue du Port. On n'a pu lui donner aucun ſecours à cauſe du mauvais temps qu'il faiſoit.

Les navires l'*Union*, la *Favorite* & la *Ste. Anne*, ſont ſortis, le premier pour Lisbonne avec 200 tonneaux de froment, le ſecond avec 90 d°. pour Londres, & le troiſiéme avec 73 d°. pour Falmouth.

DU HAVRE, *le 2 Juin 1765.*

Il eſt arrivé ici depuis le 28 du mois dernier juſqu'au premier de Juin, 5 Bâtimens; ſçavoir, le *Rothain*, Capitaine Brook, de Corck; le *Prince Glaſſ*, Capitaine le Mire, des Cayes Saint-Louis; le *Marville*, Capitaine le Meſle, du Cap; l'*Anne-Catherine*, Capitaine Leder Mock, de Frederilshald; & la *Sophie*, Capitaine Hanshoya, de Chriſtiana. Ils ont importé 206 barriques, 1 tierçon, 3 quarts de ſucre brut, dont 144 barriques avec acquit de Guinée; 164 barriques, 16 quarts, 1 tierçon de ſucre terré, dont 48 barriques, 8 quarts avec acquit de Guinée; 62 futailles, 68 barriques, un tierçon, 17 quarts, 10 ancres d'indigo; 127 balles & balots de coton; 117 futailles, 1 quart de café; 282 billes de bois de Gayac; 1 ancre de cacao; 369 barils de bœuf; 10 barils de cœurs dito; 3 demi barils, 3 frequins, 4 ancres de langues dito; 154 frequins, 46 ancres de lard; 130 caiſſes de chandelles; 1 grenier de planches & de demi planches; 3500 planches de ſapin; 144 barres de fer; 1 grenier de douelles; 1 grenier de petits mâts; 30 anſpects.

Le *Vigilant*, Capitaine Duputel, allant à la Martinique; l'*Aimable Françoiſe*, Capitaine Maxime Duval, pour Lisbonne, chargé de grains & de diverſes marchandiſes; la Flute du Roy la *Digue*, Capitaine Hericher, allant à Breſt; le Navire Hollandois les *Dames Jacoba, Cornelie-Elizabeth*, & *Alleta*, Capitaines Meyndert, Bondix, Randerneſſ, pour Rotterdam; le Navire Danois l'*Anne-Elizabeth*, Capitaine Brue, pour Bordeaux, ſont partis depuis le 30 du mois dernier juſqu'au premier de celui où nous ſommes.

DE St. VALERY, *le premier Juin 1765.*

Il eſt entré dans ce Port pendant les 15 derniers jours du mois de Mai, quatre bâtimens venants de Roterdam, un eſt arrivé ſur ſon leſt, & les trois autres ont apporté du poivre, de la laine & de la colle. Il en eſt entré quatre autres, un de Caen avec de l'aigre & du papier; 1 de Marſeille avec du ſavon & de l'huile; un du Havre avec pareille cargaiſon que le précédent, & le quatriéme de Lisbonne avec de la laine.

Il en eſt parti 2 pour Londres, chargés de bled qui vaut ici 27 à 28 ß le boiſſeau, meſure de Paris. L'avoine eſt à 12 ß, & le ſeigle & l'orge ſont à 12 & 14 ß même meſure.

Le Port de cette Ville eſt menacé d'être comblé, ſi l'on n'y fait pas conſtruire promptement un baſſin avec une écluſe pour chaſſer les ſables que la mer y apporte.

DE S. QUENTIN *le 6 Juin 1765.*

Pluſieurs Ouvriers de cette Ville en toiles batiſtes, étoient paſſés il y a quelque temps en Angleterre pour y travailler dans une Fabrique qu'on y vouloit établir à l'imitation des nôtres. Quelques-uns ſont déjà revenus, & ils apprennent que les autres ne tarderont pas à les ſui-

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1765.	*Du Lundi 10.*	*Mardi 11.*	*Mercredi 12.*	*Jeudi 13.*
Actions des Indes.	an. 880 / 1re. ap. 1195 / 2e. ap. 1395	1195 / 1390	1192½ / 1395	
Emprunts de la Comp.	444		444	
Promeſſes à 5 p ⅌	11			
Promeſſes à 4 p ⅌	35	35	35	
Actions des Fermes.	995	995	995	
Lots de la 3e Loterie.	6e. 16. 8e. 16½ / 12e. 21½	5e à 8e 16. 11e. à 16½ / 12e. 21½ 13e. 26½	6e. 16. 10e. 16½	
Amortiſſement.		7		
2 ß p ℔ du Dixiéme.	7¼	7	7½	
Annuités.	444	444	444	
Coupons d'annuités.	88½	88½	88½	
Emprunt de 50 millions	14¾	14¾	14¾	
Colonies, 1759.		16	16	
Canada.	33. 34. 10m.	34. 10m	34	
Époques.	9e. à 12e. 16.	9e. à 12e. 16	10e. à 12e. 16	
CONTRATS.				FESTE.
Sur la Ville.	46 à 47			
A 4 p ⅌.				
3 p ⅌ ſur les Cuirs.				
2 p ⅌ ſur les Poſtes.	6			
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Gelité de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amſterdam.	56 3/8	56 3/8	56 3/8	
Londres.	31 3/4 à 5/16	31 5/16	31 5/16	
Hambourg.	178 3/4	178 3/4	178 3/4	
Madrid.	15 5	15 5	15 5	
Cadix.	15 1 6	15 1 6	15 1 6	
Livourne.	97	96 3/4	96 3/4	
Lyon, *Pâques.*	¼ Ben.	¼ Ben.	¼ Ben.	

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant huit pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 26 Novembre.

AGRICULTURE.

§. I.

RÉCAPITULATION

Des différens Edits, Déclarations, Arrêts du Conseil d'Etat, Réglemens, &c. rendus depuis 1760, *en faveur de l'Agriculture, envoyée par le Bureau d'Agriculture du Mans, à la suite des réflexions insérées dans la précédente Gazette.*

L'ARRET du Conseil d'Etat du Roi du 24 Février 1761, qui ordonne l'établissement de la Société royale d'Agriculture de la Généralité de Tours, partagée en trois Bureaux, à Tours, à Angers & au Mans, a été le premier; il a été suivi de plusieurs autres qui établissent de pareilles Sociétés dans les Généralités de Paris, de Lyon, de Limoges, d'Orléans, d'Auvergne, de Rouen, de Soissons, d'Alençon, de Bourges, de la Rochelle, d'Auch, de Caen, *&c.* qui forment 33 Bureaux, & comprennent plus de 500 Membres & plus de 2000 Associés ou correspondans répandus dans le Royaume.

Arrêt du Conseil du 16 Août 1761, pour donner de l'encouragement aux défrichemens des terres restées incultes dans le Royaume, les exempte pendant 10 ans de toutes impositions quelconques; il attribue toute connaissance & juridiction sur cet objet à MM. les Intendans, & même les autorise à taxer d'office dans les cas nécessaires.

Arrêt du Conseil d'Etat du 28 Avril 1762, autorise l'extention des baux à ferme des biens fonds, au de là de neuf ans jusqu'à 27, les exempte d'insinuation, centiéme & demi-centiéme denier, & des droits de franc-fiefs, en faveur de l'amélioration des terres & de l'encouragement à l'agriculture.

Arrêt du Conseil d'Etat du 27 Mars 1763, permet la sortie des farines fabriquées dans le Royaume, par les Ports qui y sont désignés, & fixe les droits sur les farines de l'Etranger qui entreront dans le Royaume.

DE NAPLES.

Libre sortie des grains.

Les Barons de la Sicile ont envoyé un Député au Conseil de Régence pour représenter le préjudice que leur causait, ainsi qu'à tout le Pays, l'Ordonnance qui suspendait depuis quelques mois la sortie des grains de leur Isle. Le Gouvernement a eu égard à leurs représentations, & a ordonné en conséquence au Vice-Roi de Sicile, de ne plus s'opposer à la libre sortie des grains.

DE HAMBOURG, *le* 8 *Nov.* 1765.

Prix proposés.

La Société économique de cette Ville vient de proposer deux prix; l'un de 100 rixdahlers pour celui qui trouvera le moyen de purifier le sucre sans se servir de blanc d'œuf & de sang de bœuf, de maniere ce-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

pendant que la nouvelle préparation ne ſoit pas plus couteuſe que celle qui eſt actuellement en uſage. Le ſecond prix eſt de 100 ducats pour celui qui après avoir réuſſi à teindre à un prix raiſonnable le fil de coton en rouge auſſi foncé que celui de Turquie, ſe rendra à Hambourg pour y former un établiſſement.

ETAT *du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris pendant le mois d'Octobre dernier dans les* GÉNÉRALITÉS *de*

MOULINS.		LA ROCHELLE.		GRENOBLE.		CAEN.	
LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés	PRIX.
	l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.
Aubuſſon.	17 2	Barbezieux.	18	Briançon.	22 6 3	Avranches.	14 17 9
Château-Chinon.	16 16	Cognac.	21* 5	Buis.	24 13 4	Bayeux.	15 16 6
Decize.	14			Creſt.	23 12 6	CAEN.	18
Evaux.	16 16 10			Embrun.	24 7 6		
Gannat.	16	LAROCHELLE.	21	Gap.	21* 17 6	Carentan.	11 *5
Gueret.	18*			GRENOBLE.	24 17 1	Coutances.	18 4
Montluçon.	12 4	Marennes.	19 5	Montelimart.	27* 19	Mortain.	14 8
Montmarault.	12*			Romans.	26 5	St. Lo.	19* 8 4
MOULINS.	14 2	Saintes.	19 2 6	Valence.	24 18 4	Valognes.	18 4
Nevers.	14			Vienne.	22 1 7	Vire.	15 14
St. Pierre.	12 12	St. Jean d'Angely.	17* 5 7				
St. Pourçain.	14 8						
Prix commun du ſ. de Paris.	14 16 7	Prix commun du ſ. de Paris.	19 6 5	Prix commun du ſ. de Paris.	24 5 9	Prix commun du ſ. de Paris.	16 4 2

§ II.

RÉPONSE *de M. Varenne de Beoſt, à MM. de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans, ſur la culture des vers à ſoie.*

Lorſque j'ai donné le Mémoire ſur une éducation de vers à ſoie faite en Bourgogne, qui a été inſéré dans la Gazette d'Agriculture, N°. 38 & 39, ce n'a pas été dans le deſſein de me plaindre de ma récolte, & bien moins encore de détourner de la culture du mûrier blanc les perſonnes qui s'y appliquent dans les Provinces ſeptentrionales du Royaume.

Je ſçais qu'il en eſt du mûrier blanc comme de toutes les autres productions de la terre, qui ſont plus ou moins abondantes & plus ou moins utiles, ſuivant que les années ſont plus ou moins favorables. Dans cette eſpece de récolte, de même que dans toutes les autres, il y en a alternativement & ſucceſſivement de bonnes, de médiocres & de mauvaiſes. Les accidens extraordinaires qui enlevent au Cultivateur tout le fruit de ſon travail, ſont rares, & ne doivent jamais être comp

tés parmi les motifs qui peuvent déterminer à entreprendre ou à rejetter une culture quelconque.

Mon objet principal a été de parvenir à l'éclairciſſement d'un doute raiſonnable, ce me ſemble, & d'ailleurs intéreſſant pour deux Provinces voiſines. J'avais lu dans la Gazette d'Agriculture, N°. 7, qu'en Franche-Comté, *deux Piedmontais avaient employé la feuille de deux mille mûriers âgés de 6 ans, pour l'éducation du produit de 17 onces de graine; qu'au 12 Juin leurs vers avaient paſſé ſans accident la troiſiéme mue, & qu'ils eſpéraient recueillir 120 l. de ſoie poids de marc.*

Cette annonce publique avait d'autant plus excité mon attention, qu'en comparant le fait avec ma ſituation perſonnelle, j'y trouvais une différence très-grande, & qui ne m'était point avantageuſe.

En effet, ſuivant que je l'ai expoſé, (Gazette d'Agriculture, N°. 39) pour nourrir les vers provenus de 12 onces de graine, j'ai conſommé la feuille de huit mille mûriers, & à cauſe de la diverſité de leurs âges & par les autres raiſons que j'ai expliquées, je n'ai compté que pour *deux mille ſix cents arbres du diamètre de quatre pieds chacun, outre trois cents autres arbres de tige, dont moitié de greffée, & qui portaient cinq à ſix pieds de diamètre à leur tête.* Or, ſi je ne me trompe, ces 2900 arbres peuvent au moins équivaloir aux *deux mille mûriers âgés de 6 ans*, dont la feuille a été employée en Franche-Comté pour l'éducation de dix-ſept onces de graine, & dont on eſpérait le 12 Juin, *recueillir 120 livres de ſoie poids de marc.*

Je n'ai pas beſoin de faire remarquer, 1°. Qu'en ſuppoſant une pleine égalité dans la quantité de nourriture, elle aurait ſuffi en Franche-Comté pour l'éducation d'environ un tiers de vers de plus qu'en Bourgogne. 2°. Qu'en ſuppoſant le produit tel qu'il a été annoncé, à 120 *liv. de ſoie poids de marc*, il ſurpaſſerait de trois ſeptiémes celui que douze onces de graine ont donné en Bourgogne, & cela dans la même ſaiſon que tout le monde avoue n'avoir été nullement favorable; car, à raiſon de 120 livres de ſoie pour 17 onces de graine, c'eſt 7 livres par once & même un peu plus, tandis que chaque once de graine ne m'a pas tout à fait rendu 4 livres de ſoie, également poids de marc.

Voilà pourquoi j'ai déclaré (même N°. 39) que le *Public attendait avec impatience le compte annoncé & promis après la récolte, des procédés que l'on avait mis en pratique, ſoit pour la culture des mûriers, ſoit pour le gouvernement des vers.*

Je ne vois pas que ma curioſité puiſſe être blamée. Elle a pour premier motif le bien général; mais je ne diſſimulerai pas que mon utilité vient en ſecond ordre. J'ai déjà rendu aux Piedmontais la juſtice qui leur eſt due (ibid. N°. 39) ils ſont nos *maîtres & nos modeles dans l'art de tirer un grand parti du mûrier blanc.* Inſtruits par l'expérience & par les ſuccès, ils vont d'un pas ferme & aſſuré, où nous ne faiſons que marcher en tatonnant. Il eſt donc d'autant plus important d'apprendre d'eux les *procédés* qui leur ont ſi bien réuſſi en Franche-Comté, que nos ſoins & nos efforts nous laiſſent encore bien loin d'eux en Bourgogne.

Juſqu'à préſent MM. de Franche-Comté, qui les ont appellés dans leur Province, n'ont pas jugé à propos de répondre à l'invitation que j'ai pris la liberté de leur adreſſer au nom du public, mais MM. de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans, m'ont fait l'honneur, (Gazette d'Agriculture, N°. 48) de faire quelques obſervations ſur ce que j'ai dit en général de l'éducation des vers à ſoie & de la plantation des mûriers blancs dans le Pays où je ſuis né, & où j'ai le premier fait des eſſais un peu en grand, ſur une culture ſi intéreſſante.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COMMERCE.

§. I.

NOUVELLES *Anglaiſes ſur le commerce du 31 Octobre au 2 Novembre 1765.*

ARTICLES *d'exportation enregiſtrés le 31 Octobre à la Douane de Londres.*

POur l'Inde, diverſes marchandiſes montant à la ſomme de 30000 ℔; — pour la Méditérannée, 1100 quarters de froment; — pour l'Allemagne, 100 quar-

ters de farine de froment; — pour Madere, 300 quarters de froment & 30 de farine de froment; — pour le Portugal, 300 quarters de froment & 200 quarters de pois; — pour Trieste, 30 tonnes de plomb; — pour Calais, 2500 onces d'or étranger monnoyé, & 11074 onces d'argent en lingot.

ART. *enregistrés le* 2 *Novembre.*

Pour l'Inde, 105 tonnes de plomb & 530 barils de bœuf & de porc; — pour la Méditérannée, 450 quintaux d'acier, 43745 *l.* de tabac & 2260 *l.* d'indigo; — pour Tortola, 1000 *l.* de poudre à canon.

ARTICLES *d'importation enregistrés le* 31 *Octobre* 1765.

D'Espagne & de Portugal, 33 tonnes de vin; — de Hambourg, 26950 *l.* de soie crue, 2800 *l.* de coton, 20000 *l.* de cendres gravelées; — de Russie, 332 tonnes de fer; — de Hollande, 400 quarters d'avoine; — des Isles, 5600 quintaux de sucre, 11300 gallons de rum.

ART. *enregistrés le* 2 *Novembre.*

De Turquie 4850 *l.* de soie crue; — de Russie, 60 tonnes de fer; — des Isles, 2950 quintaux de sucre, 8800 gallons de rum; — de Rouen, 1400 *l.* d'indigo.

DE CADIX, *le* 29 *Oct.* 1765.

La cargaison des Vaisseaux arrivés de la Havane dans cette Baie le 25 Octobre, est composée

POUR LE COMPTE DU ROI.

de 146 piastres fortes en argent monnoyé
209 surons de tabac en poudre.
358 caisses de sucre.

POUR LE COMPTE DU COMMERCE.

53488 piastres fortes, tant en or qu'en argent monnoyé.
575 marcs d'argent travaillé.
1232 caisses de sucre.
1740 surons d'indigo.
12 d°. de cacao.
300 cuirs en poil.
620 quintaux de bois de campêche.
13 ballot d'achiote.
47 d°. de baume.
10 d°. de cochenille.
2 caissons de vanille.

NOUVELLE.

On mande que le Vaiss. de guerre l'*Hector*, commandé par le S^r. de *Sapiain*, est en très-mauvais état, qu'il est ouvert & fait eau de tous côtés.

DE BORDEAUX, *le* 16 *Nov.* 1765.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il est entré dans ce Port du 7 au 14 Novembre, 26 Navires, parmi lesquels l'*Aimable Lolote*, de 100 tonneaux, Capitaine *Del. Lagrave*, la *Précieuse*, de 200, Capitaine *Js. Morisset*, & le S^t. *François*, de 130 tonneaux, Capitaine *J. F. Pevrieu*, tous trois de Bordeaux; les deux premiers venants de S^t. Domingue & le troisiéme de la Martinique avec 178 bariques, 2 quarts de sucre brut; — 204 bariques, 5 tierçons, 11 quarts, 1 baril de sucre terré & tête; — 60 boucauts, 4 futailles, 231 bariques, 1 tierçons, 205 quarts, 1 baril, 1 ancre, 1 sac de café; — 1 boucaut, 53 bariques, 8 tierçons, 55 quarts, 5 ancres 2 sacs d'indigo; — 9 balles, ballots & ballotins de coton; — 14 balles de peaux de mouton ou cabrils, & différents syrops.

DE LA ROCHELLE, *le* 16 *Nov.* 1765.

EXPORTATION.

Il est sorti de cette Ville dans le courant du mois d'Octobre dernier, 12163 *l.* d'indigo; — 27726 *l.* de sucre brut; — 8665 *l.* de sucre terré; — 50210 *l.* de sucre en pain; — 10639 *l.* de café; — 146 peaux & 60 *l.* de diverses pelleteries; — 5588 *l.* de coton; — 65720 *l.* de syrop melasse; — 26358 veltes d'eau-de vie.

Le 10 & le 12 de Novembre les Navires la *Guirlande*, Capitaine *Bonfils*, le *Fils unique*, Capitaine *Delatre*, & le S^t. *André*, Capitaine *Coindet*, ont mis à la voile par un vent favorable qui regnait en-

core le 16. Le premier de ces Vaiſ. eſt deſtiné pour la Côte de Guinée; le ſecond pour la Cayenne & le troiſiéme pour le Cap & le bas de la Côte.

Les fromens ont été vendus le 12 de ce mois, 185 à 188 ℔; — l'orge, 106 à 110 ℔; — l'avoine, 60 ℔; — le ſeigle, 140 à 143 ℔; — les feves, 126 à 130 ℔ le tonneau, peſant environ 2160 *livres*.

L'eau-de-vie vaut à Cognac 110 ℔, en Ré, 100 ℔ la nouvelle & 105 ℔ la vieille; — celle de la Rochelle ſe vend 105 ℔; — à l'égard du ſel & des autres denrées, le prix eſt toujours comme on l'a annoncé précédemment.

DE NANTES, *le* 15 *Novembre* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 8 au 14 Novembre les Navires la *Marguerite* & la *Marie-Marguerite*, pour Hambourg; — l'*Aſſomption* & *la Promptitude*, pour S^t. Sebaſtien; — le *Doux nom de Jeſus* pour le Ferol; — la *Sara Maria Elizabeth*, pour Amſterdam; — l'*Ardent*, parti pour Guinée. La plus grande partie de leur cargaiſon conſiſte en marchandiſes d'épiceries & en peaux de veaux corroyées.

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de tems les Navires le *Duc de Bourbon*, venant du Port au-Prince; — la *Marie-Jeanne*, venant du Port-Louis; — l'*Eſpérance*, venant des Iſles de S^t. Pierre de Miquelon; — *l'Union*, *la Thetis*, *la Proſpérité* & *le St. Charles*, venants de Bayonne; — l'*Argus* & le S^t. *André*, venant de la Rochelle, & le *Parham*, venant de Rochefort avec du ſucre, de l'indigo, du café, du bois de campêche, du fer, du bray, du goudron, du vin, de la morue ſeche & verte & de l'huile de poiſſon.

NAUFRAGE.

Le Navire la *Marie Charlote*, de 200 tonneaux, Capitaine *Belliot*, conduiſant du bled en Eſpagne, a fait naufrage ſur la Côte de S^t. *Ander*, où il s'eſt briſé ſans reſſource; l'équipage ſeul a eu le bonheur de ſe ſauver.

DE HONFLEUR, *le* 16 *Nov.* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port les 14 & 15 Novembre, 10 Navires allant au Havre, à Rouen, à Caen, à Dives, à S^t. Malo, à Londres, à Copenhague, en Guinée avec du cidre, du plâtre, du bois de conſtruction, des cuirs & d'autres ſortes de marchandiſes.

DU HAVRE, *le* 17 *Novembre* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 15 de ce mois les Navires la *Vraie Union*, la *Princeſſe Emilie*, l'*Intelligent* & la *Notre-Dame de Nazareth*, allant à Lisbonne, à Cadix, chargés en plus grande partie de bled, de ſeigle & de farines. Les deux premiers étaient déjà partis de ce Port le 27 Octobre, mais les vents contraires les avaient forcés d'y rentrer le 5 & le 6 de Nov.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt auſſi entré dans ce même Port les 14 & 15 Novembre, les Navires la *Marie de Grace*, Capitaine *Ch. N. Podeſtre*, de Grandville, & la *Chriſtine*, Capitaine *Paſte Guſtaf*, d'Uddewal en Suede, venants le premier de Grandville & le ſecond d'Uddewal, chargés de 13000 *l.* de morue ſeche; de 7000 planches de ſapin, de 241 barils de bray & 48 barils de goudron.

DE ROUEN, *le* 15 *Nov.* 1765.

Il eſt arrivé au Port de cette Ville du 30 Octobre au 9 Novembre, 37 bâtimens chargés d'épiceries, de merceris, de clincailleries, de bois de teinture, de bled & d'avoine qu'ils apportaient d'Amſterdam, de Hambourg, de Dantzick, de Trevers, de Cadix, de Bilbao, de S^t. Ander, de Bordeaux, de l'Orient, de Nantes, de Paris, de Dives, de Fecamp, de Cherbourg, de Honfleur, d'Iſigny, de Harfleur, de Tancarville & du Havre.

ENCOURAGEMENS *de Manufactures à Moulins.*

M. le Marquis de Berul, Intendant du

Bourbonnais, avait formé à Moulins une manufacture de fil à coudre, de toile, de linge ouvré & une blanchiſſerie dont M. de Faucompré s'était chargé. Ces differens établiſſemens protégés par le Conſeil, ſont parvenus à un tel point qu'ils occupent actuellement plus de cent Ouvriers & ſix mille fileuſes. M. de Pont que le Roi a nommé Intendant de cette Province, vient de faire donner une médaille & un habillement complet à une fileuſe qui a ſurpaſſé les autres par la beauté du fil qu'elle a fourni. Le Bourbonnais a lieu de tout attendre du zele & des ſoins patriotiques de M. de Pont. On eſpere avec fondement que l'induſtrie, qui juſqu'alors avait été inconnue à Moulins, y va naître ſous un tel Protecteur, & que les Manufactures de cette Ville, augmenteront de telle ſorte qu'elles occuperont dans peu une fois plus d'Ouvriers & de fileuſes.

SUITE *des Manufactures d'Oleron.*

NAY, CHEF-LIEU DE FABRIQUE.

Il y a dans cette Ville un Bureau de fabrique & de controlle établis le 17 Octobre 1750, d'où dépendent les Fabricans de la meme Ville & ceux des Paroiſſes de Mirepeix, Clarac, Coarraze, Baudreix, Bourdettes, Arros & autres lieux des environs.

Il y a plus de deux ſiécles que les Fabriques ont commencé à Nay & dans l'arrondiſſement de ce Bureau. L'aiſance des anciens Fabricans & le bas prix des laines les avaient engagés à ne rien épargner ſur la fabrication, parce qu'ils gagnaient ſur les étoffes; mais depuis que les laines ſont devenues plus cheres, ces Fabricans ont à peine retiré les frais de la main-d'œuvre ſur le prix de la vente. Tombés alors dans un état de miſere, conſervant cependant l'eſpérance de ſe relever, ils uſerent preſque tous de toutes ſortes de moyens aux dépens de la bonté de l'étoffe; cette mauvaiſe conduite acheva leur perte. Ceux qui agirent différemment ſe ſont ſoutenus, & ce petit nombre ſe trouve dans Nay même.

Il s'y fabrique, & dans l'arrondiſſement de ce Bureau de raſes ou ras, des Cadis, des cordelats, des capas & des aunes.

Les ras ou raſes ne ſe font qu'à Nay; on y emploie des fluretons de Navarre, tirées à l'étaim & filées à la quenouille pour la chaine, & ces laines mêlées avec tiers ſégovie cardées, ſont pour la trame.

Les cadis & cordelats teints & en couleur mêlés ſe font ſeulement à Nay; on y emploie des meilleures laines de la haute Navarre, tirées à l'étaim pour la chaine & cardées pour la trame; ces étoffes ainſi que les raſes de l'article ci-deſſus, ſont pour l'ordinaire de 42 à 44 aunes de long.

Les capas qui ſe font à Bourdettes & à Coarraze, ſont des étoffes groſſieres, fabriquées en chaine avec les laines de Bigorre & d'Armagnac, filées à la quenouille, en trame d'agnelins d'Eſpagne.

Les aunes noires dont il y a deux qualités ſe font à Coarraze, Bourdettes, Clarac & Mirepeix.

Celles de la premiere qualité ſe font en chaine avec les laines d'Armagnac & du Pays, filées à la quenouille & des agnelins d'Eſpagne pour la trame.

Celles de la ſeconde qualité ſe font en chaine des mêmes laines que les précédentes, & en trame des agnelins du Pays.

Les pieces de ces deux qualités d'aunes, ainſi que les capas dont on a parlé ci-deſſus, n'ont que 6 aunes & demie à 7 aunes de longueur, les aunes peſent foulées & ſéchées, 6 livres 1 quart poids de marc, & les capas 7 livres & demie auſſi poids de marc.

On fait à Coarraze & à Clerac des aunes blanches & de différentes largeur & longueur, on y emploie les agnelins du Pays, tant pour la chaine que pour la trame, les unes ont trois huitiémes de l'aune de large, ſéches & foulées, ſur 4 aunes & demie de long; chaque piece doit peſer 4 livres & demie poids de marc; les autres ont un tiers d'aune de largeur & trois & demi à quatre aunes de long. Chaque piece doit peſer 4 livres poids de marc.

On fabrique auſſi des aunes griſes à Coarraze, Mirepeix & Bourdettes, pour leſquelles on emploie, tant pour la chaine que pour la trame, les laines d'Armagnac & du Pays.

Il y a à Nay pluſieurs fabriques de bonneterie au tricot qui conſiſtent en bas,

bonnets ou berrets pour les Payſans, bas & bonnets de nuit, mouchetés blancs & bleus pour femmes & enfans, & en rouge & bleu & baſſes couleurs pour hommes; on y emploie une laine qu'on nomme *rebouil*, ce ſont des laines *pelades*, tirées des peaux des moutons avec de la chaux. cette fabrication occupe les enfans & les pauvres gens du lieu; la marchandiſe eſt bonne pour ſon prix, il n'y a pas vingt ans qu'on en faiſait année commune plus de trente mille douzaines de paires de toute eſpece, on n'en fait pas aujourd'hui plus d'un huitiéme.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

CHANGES du	*Jeudi 21.*	*Vendredi 22.*	*Samedi 23. Nov.*
Amſterdam.	56 . . .	56 . . .	56 . . .
Londres.	31 3/4 . . .	31 3/4 . . .	31 3/4 . . .
Hambourg.	176 3/4 . . .	176 3/4 . . .	176 3/4 . . .
Madrid.	15 4 . .	15 3 6 à 4 .	15 3 6 à 4 .
Cadix.	15 2 6 . .	15 3 . .	15 2 6 . .
Livourne.	96 3/4	96 3/4	56 3/4 . . . .
Lyon, *Saints*. . . .	au pair .	au pair . . .	au pair . . .

§. II.

De Raguse.

Loix ſomptuaires.

Cette République environnée d'Etats riches, & bornée dans ſes reſſources, vient de faire des loix ſomptuaires pour éviter le luxe de ſes voiſins. Elle a défendu les étoffes d'or & celles de ſoie qui ne ſont pas unies, les fourrures, les mantelets, &c. Elle a réglé juſqu'au déshabillé des femmes & la couleur de leurs ſouliers. Les peines contre les infracteurs ſont très-ſéveres, & déterminées de façon à ne pouvoir s'y ſouſtraire : il y en a même contre ceux qui oſeront, dans des lieux publics, dire leur avis à ce ſujet. En général les loix ſomptuaires, minutieuſes comme celles de Raguſe ſont inexécutables dans les grands Etats; cependant, cela n'empêche point que l'eſprit de ces loix ne ſoit très-ſage. Il eſt bon dans les plus grands Empires de conſerver des diſtinctions entre les divers ordres des Citoyens. D'ailleurs, les loix qui diminuent le luxe, ne diminuent point les dépenſes. comme on l'a cru jadis trop légérement, au contraire, elles les tournent vers la plus grande conſommation directe, par conſéquent vers la plus grande reproduction des denrées, & contribuent ainſi à l'augmentation du revenu territorial & des dépenſes que paye ce revenu, & de la population qui vit ſur ces dépenſes. L'exemple de la République de Raguſe peut donc devenir utile à beaucoup d'Etats.

Navires *en armement.*

De Nantes, *le 14 Novembre 1765.*

Les Navires la *Dame Henriette*, de 140 tonneaux, Capitaine *Connelis de Jonge*, la *Jeune Anne*, de 120 tonneaux, Capitaine *Cornelis Weſceling*, la *Renommée*, de 110 tonneaux, Capitaine *Chriſtian Van Aſter*; le S^t. *Jean-Baptiſte*, de 32 tonneaux, Capitaine *Mathias de Thelitu*, la *Notre-Dame de la Mercy*, de 92 tonneaux, Capitaine J. B. *Arauco*, & le *Guillaume*, de 150 tonneaux, Capitaine *Adrian Boom*, ſont en charge au Port de Nantes; le premier pour Amſterdam, le ſecond pour Zericzée, le troiſiéme pour Bruges, le quatriéme pour S^t. Ander & les deux autres pour Cadix & Seville.

De S^t. Valery, *le 16 Nov. 1765.*

Le Navire les *Bons Amis*, Capitaine *Lejoille*, eſt en charge pour Cadix, & partira à la fin de ce mois.

De Honfleur, *le 16 Novembre 1765.*

Le Navire le *Grec*, Capitaine *Duclos*,

venant de Rouen, & arrivé dans ce Port le 15 de ce mois, mettra à la voile pour le Cap dès que ſon chargement ſera complet.

La quantité de matériaux nous oblige à renvoyer la ſuite de la lettre de M. Baſſert à l'ordinaire prochain.

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

CHarge de Conſeiller-Notaire-Sécretaire du Roi, près de la Cour du Parlement de Normandie. Cette Charge a les mêmes droits, honneurs & prérogatives que celles de MM. les Conſeillers de ladite Cour. *S'adreſſer* à M. Belliard, Notaire à Rouen.

Autre de Conſeiller au Bailliage de Rouen, à gros gages. *S'adreſſer* à Mr. l'Heure, Procureur au Parlement, rue de la Truie.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Nov.
Iſſaly,	3e.	L.	29
Maupaſſant,	4e.	L.	29
Marſolliere,	14e.	Toutes let.	26
Bonnet fils,	20e.	Toutes let.	26
Guidy,	34e.	M. p. t. l. t.	29
Drouet,	35e.	M.	28
Meulan,	44e.	N.	27
De Lange,	48e.	Toutes let.	28
Molliere,	51e.	J.	25

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1765.	*Du Jeudi 21.*	*Vendredi 22.*	*Samedi 23.*
Actions des Indes.	1352 ½ 55	1355	1357 ½
Emprunts de la Comp.	440		
Promeſſes à 5 p ⁰/₀	14 ½	14 ½	14
Promeſſes à 4 p ⁰/₀	36		36
Actions des Fermes.	997 ½	997 ½ 1000	997 ½
Lots de la 3e Loterie.	16 ½		16 ½
	13c. 26		
			26
Amortiſſement.			
2 ß p ℔ du Dixiéme.			9
Annuités.	417	417	417. 18
Coupons d'annuités.	81 ½	81 ½	81 ½
Emprunt de 50 millions	14 ½	14 ½ 14 ¾	14 ¾
Colonies, 1759.		18	19 ½ 7m
Canada.	34.2m 35.5m. 35 ½ 10m	32 ½ 34. 5m	32 ½
Epoques.	18. 10c. 23	12c. 23	
Récépiſſé Nouette.		25	25
CONTRATS.			
Réc. de la Com.	280	282	282. 83
Bretagne.		12 ½	
Le reſte eſt ſans cours.			

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1765.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Samedi 23 Novembre.

AGRICULTURE.

§. I.

RÉFLEXIONS *de MM. de la Société royale d'Agriculture du Bureau de la Ville du Mans.*

LA protection que le Gouvernement accorde de nos jours à l'agriculture, cet Art par excellence, vrai principe des richeſſes de l'Etat, eſt le ſeul moyen de procurer l'encouragement dont cette partie a beſoin eſſentiellement.

S'il eſt démontré que la décadence de l'agriculture en France provient en très-grande partie d'un découragement preſque général; qu'à ce découragement a ſuccédé la nonchalance du colon; que c'eſt elle qui a ſucceſſivement occaſionné l'inaction du Cultivateur, engendré ſa miſere, il était indiſpenſable que la bienfaiſance du Prince qui nous gouverne, commençât par tendre une main ſecourable à la partie la plus nombreuſe & peut-être la plus précieuſe de ſes Sujets, afin de la tirer de cette eſpece d'engourdiſſement, en portant ſes premieres attentions ſur les entraves qui la retiennent, en extirpant de l'Agriculture ſes vices fondamentaux, en arretant le progrès des abus généraux qui la vexent, en lui procurant enfin ſucceſſivement tous les moyens propres à la rappeller à cet encouragement dont elle avait tant de beſoin.

Cette protection décidée ſe manifeſte par la ſeule récapitulation des différens Edits, Déclarations, Arrêts, Réglemens, Ordonnances, Etabliſſemens, &c. que la bonté du Roi a rendus depuis 1760, en faveur de l'agriculture. On peut même obſerver ſinguliérement, que leur nombre, ſur ce ſeul objet, ſurpaſſe infiniment celui que nous peuvent fournir tous les regnes précédens de la Monarchie.

Que ne doit-on pas attendre de ces heureuſes diſpoſitions du Gouvernement en faveur de l'agriculture, peuvent-elles être aſſez publiées pour émouvoir de plus en plus les cœurs patriotiques des Français, pour les exciter, en ſuivant l'exemple même de leur Souverain, à contribuer de leur côté & de tout leur zele à cet encouragement général!

Quelqu'utiles que ſoient à la partie de l'agriculture, les inſtructions pratiques, les nouvelles découvertes, le ſuccès des nouvelles expériences, enfin tous les projets économiques qu'on doit attendre des Sociétés, ſi tous ces avantages ultérieurs ne ſont pas précédés par celui de la réforme des vices & des abus généraux qui ont opéré la décadence & occaſionné la miſere, il ſera peut-être difficile d'en retirer des fruits auſſi ſenſibles & auſſi prompts qu'on le deſire.

On ne peut donc attendre cet avantage préalable que du Gouvernement, toutes ſes opérations à cet égard ſont marquées au coin de la protection la plus décidée; mais peut-on ſe flatter qu'elles ayent été rendues aſſez publiques? Combien de cantons éloignés dans le fond des Provinces, les ignorent en-

core? Combien de Cultivateurs répandus dans les campagnes ſont privés de la connaiſſance de ces Edits, Déclarations, &c ?

Les Sociétés d'agriculture ne peuvent ſe charger de cette publicité que par la voie de l'impreſſion, les bornes étroites qui ſont preſcrites à leurs dépenſes, ne leur permettent plus de fournir, même à celles qui ſont indiſpenſables pour leur ſoutien ; il eſt donc inévitable d'y ſuppléer par le ſecours des ouvrages périodiques relatifs à cet objet.

La Société d'agriculture convaincue de cette utilité, & réſolue de concourir avec tout le zele poſſible à ce qui peut remplir les vues ſages & bienfaiſantes du Miniſtre protecteur de ces ouvrages, croit donc devoir commencer ſon travail relatif à cet objet, par l'envoi de la récapitulation des différens Edits, Déclarations, &c. dont elle peut avoir connaiſſance, afin de les rappeller ſous les yeux du Miniſtre, & les faire annoncer ſous ſon bon plaiſir dans la Gazette d'Agriculture, commerce & Finances.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

§. I I.

La Société royale d'agriculture du Mans a très-bien obſervé que le découragement général & la nonchalance des Colons ont beaucoup contribué à étendre la décadence de l'agriculture ; mais la Société du Mans n'ignore pas que ce découragement provient lui-même des cauſes qui ont détruit les richeſſes d'exploitation, & mis par la miſere les Cultivateurs hors d'état de faire une bonne culture ; car telle eſt la loi de la nature, que ce n'eſt qu'avec de grandes dépenſes que l'on obtient de grands produits, & que plus on multiplie les dépenſes productives, & plus on y trouve de profit, pourvu qu'on ait la liberté du débit des productions que ces dépenſes font naître ; c'eſt ce qui nous paraît avoir été très-bien vu par l'Auteur des réflexions ſuivantes.

RÉFLEXIONS *ſur les moyens de multiplier les beſtiaux en France inſérées dans la Gazette du Commerce du Mardi* 30 *Juillet*, N°. 18.

Ce principe eſt certainement reconnu de tous les Cultivateurs, *point de fertilité ſans engrais, point d'engrais ſans beſtiaux*. Mais il en eſt un autre non moins reçu, dont le précédent même ne ſemble être qu'une conſéquence, *point de beſtiaux ſans faire aux Colons des avances qui leur fourniſſent les moyens d'en avoir ; point de beſtiaux ſans une forte conſommation qui en aſſure le débit, qui leur donne une bonne valeur vénale*. Que cette condition ſe rempliſſe, c'eſt-à-dire, que les Cultivateurs ayent les avances néceſſaires pour ſubvenir abondamment aux dépenſes de la culture ; qu'il y ait un bon prix à leurs denrées pour aſſurer le retour de leurs miſes, le ſalaire de leurs peines, l'indemnité de leurs riſques, ils augmenteront leurs beſtiaux, perfectionneront les eſpeces, multiplieront les nourritures; car l'intérêt conduit naturellement les hommes vers les choſes qui leur ſont le plus profitables, & s'ils n'y ſont pas portés d'eux-mêmes, c'eſt en vain que le Gouvernement offrira des prix ou des récompenſes, que la théorie préſentera des démonſtrations, voudra faire valoir les prairies artificielles, les parcs, un grand nombre d'autres moyens très-utiles. Le Cultivateur demeurera toujours inactif, parce qu'il ne peut améliorer ſans faire de dépenſes ; qu'il ne peut faire de dépenſes ſans des avances préalables qu'il n'a pas aujourd'hui. Le grand objet des perſonnes zélées pour le bonheur de leurs Concitoyens & de l'Etat entier, ſerait donc de chercher d'abord les moyens de procurer à la campagne les avances ſi précieuſes, ſi eſſentielles pour reproduire d'autres richeſſes ; pour ſaiſir toutes les branches de l'agriculture ; pour les ſuivre avec intelligence & ſuccès ; enfin pour arriver au point de perfection. J'ai préſenté dans ma lettre du 31 Juillet 1765, un moyen qui m'a paru d'autant meilleur qu'il pouvait ſans rien innover dans la manutention, ſans augmenter les charges de l'Etat, ſans diminuer ſes revenus, verſer dans nos campagnes cette pluie d'or dont elles ſont ſi altérées. Mais il eſt très-poſſible que j'aie vu avec trop de complaiſance le projet que j'ai propoſé, & qu'il y ait un autre expédient infiniment ſupérieur. C'eſt à ſa recherche que tous les Citoyens amis de leur patrie doivent s'attacher ; le trouver c'eſt s'aſſurer de la

ſeule porte qui conduit ſurement une Nation au chemin de la ſolide puiſſance, de la vraie grandeur, de l'opulence.

COMMERCE.

§. I.

PASSAGE DU SUND.

Il eſt paſſé par ce Détroit du 22 au 29 Octobre 1765, 6 Vaiſſeaux partis d'Amſterdam, dont 1 pour Stetin, 4 pour Dantzick & 1 pour Ooſtzée; — 23 partis de Stockholm, de Riga, de Narva, de Stetin, de Konisberg & de Dantzick pour Amſterdam; — 5 partis de Londres pour Petersbourg, Stetin, Colbert, Copenhague & Konisberg; — 18 partis de Peterſbourg, de Memel, de Narva, de Riga, de Stockholm, de Colbert & de Wibourg pour Londres; 1 parti de Stockholm pour Dublin; — 1 parti de Bordeaux pour Lubeck & 3 partis de Riga pour Nantes, d'Aboe pour Dunkerque, & de Riga pour le Havre.

Récapitulation. Pour la HOLLANDE, 6 Vaiſſeaux d'exportation & 23 d'importation; — pour l'ANGLETERRE, 5 d'exportation & 18 d'importation; — pour la FRANCE, 1 d'exportation & 3 d'importation.

DE DUBLIN.

On écrit de cette Ville que la Comteſſe d'Hertford & ſes 2 filles ont paru en public vêtues d'étoffes de ſoie fabriquées en Irlande. Le Comte d'Hertford avait fait venir il y avait quelque temps le chef de la Communauté des Tiſſerans, & lui avait remis une ſomme de 100 # ſterling pour commencer l'établiſſement d'une maiſon deſtinée à recevoir ceux des Membres de cette Communauté qui ſe trouveraient hors d'état de travailler.

DE MARSEILLE, *le* 10 *Novembre* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 28 Octobre au 3 Novembre, 49 Navires Français & 20 étrangers allant à Martigues, à Cette, à Narbonne, à Bormes, à Toulon, à Hyeres, à S^t. Tropès, à Frejus, à Cannes, à Cagne, à Antibes, à Nice, à Oneille, à Menton, à Genes, en Italie, à Barcelonne, à Alicante, au Havre, au Levant, à la Martinique.

ARRIVÉE DE NAVIRES.

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de tems 31 bâtimens Français & 2 étrangers venant de Terre-Neuve, de Candie, de Majorque, d'Alicante, de Salerne, d'Arles, d'Oneille, d'Agde, d'Aiguemortes, de la Côte & de Martigues, chargés en grande partie de bled, de légumes, de morues & d'huile de poiſſon.

DE BORDEAUX, *le* 18 *Nov.* 1765.

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Place, tant par terre que par mer, pendant le mois d'Octobre dernier, les marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françaiſes de l'Amérique, ainſi qu'il ſuit.

PAR TERRE.

Pour *Colmar*, 160 *l.* d'indigo; — pour la *Suiſſe*, 1 barique de ſucre blanc, 6596 *l.* d'indigo, 712 *l.* de café, 1119 *l.* de cacao; — pour *Genève*, 333 *l.* de rocou; — pour la *Franche-Comté*, 8066 *l.* d'indigo, 3020 *l.* de rocou; — pour l'*Italie*, 440 *l.* d'indigo, 4681 *l.* de café, 718 *l.* de rocou; — pour *Nancy*, 325 *l.* d'indigo, 1275 *l.* de café.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 1580 bariques, 14 quarts de ſucre brut, 1795 bariques, 43 quarts de ſucre blanc, 16203 *l.* d'indigo, 375143 *l.* de café, 1000 *l.* de cacao, 679 *l.* de rocou; — pour *Amſterdam*, 114 bariques de ſucre brut, 819 bariques, 9 quarts de ſucre blanc, 8589 *l.* d'indigo, 127518 *l.* de café, 3759 *l.* de cacao; — pour *Roterdam*, 167 bariques de ſucre brut 29 bariques, 3 quarts de ſucre blanc, 1700 *l.* d'indigo, 8126 *l.* de café, 6639 *l.* de cacao; — pour *Midelbourg*, 3 bariques de ſucre brut, 9 bariques de ſucre,

blanc; — pour *Bilbao*, 70 bariques, 4 quarts de ſucre blanc, 608 *l.* de cacao; — pour *Stetin*, 3354 *l.* d'indigo, 85606 *l.* de café; — pour *Stockholm*, 31 bariques de ſucre blanc; — pour *Dunkerque étranger*, 3 bariques de ſucre brut; — pour *Breme*, 28 bariques de ſucre blanc, 1792 *l.* d'indigo, 257144 *l.* de café; — pour *Copenhague*, 1687 *liv.* d'indigo, 40902 *l.* de café; — pour *Rouen*, 337 *l.* de rocou; — pour *Altena*, 674 *l.* d'indigo; pour *Elſeneur*, 4974 *l.* de café; — pour les *Aſturies*, 64 bariques, 2 quarts de ſucre blanc; — pour *Bruges*, 88 bariques de ſucre brut, 12 bariques de ſucre blanc; — pour *Oſſembourg*, 337 *l.* d'indigo; — pour *Schaffouſen*, 1158 *liv.* d'indigo, 3866 *l.* de rocou; — pour Londres, 52620 *l.* d'ind. — pour *Bayonne*, 7997 *l.* de cacao.

Il eſt outre cela ſorti du même endroit & dans le même eſpace de tems, pour *l'Eſpagne*, 106200 *l.* de farine, & pour la *Hollande*, 270600 *l.* de pois chiches.

Importation.

Il eſt arrivé dans cette même Ville depuis le 18 Octobre juſqu'au 8 Novembre, du Pays étranger, 2378 boiſſeaux de froment, 1400 de ſeigle; — des Côtes de Bretagne, 10239 boiſſeaux de froment, 800 de meture, 2640 de feves & mongettes, & 426 de menus grains; — du Pays même, 4655 boiſſeaux de froment, 2472 de feves & mongettes, & 1509 de menus grains.

Il eſt auſſi entré dans le Port de Bordeaux pendant le mois d'Octobre, des Navires étrangers à vuide, de l'encombrement de 1720 tonneaux.

De Nantes, *le* 10 *Novembre* 1765.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du Port de cette Ville le 8 Novembre 1765, les Navires l'*Elizabeth-Marguerite*, de 130 tonneaux, Capitaine *Everd Hillers Junior*, pour Bremen, & le S^t. *Joachim* & S^te. *Anne*, pour le Ferol, avec de la farine & diverſes autres marchandiſes d'épiceries & de merceries.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port 9 Navires Français, dont 2 venant des Cayes & du Port-au-Prince avec du ſucre, du café, de l'indigo, *&c.* 3 de l'Orient avec diverſes marchandiſes de la Compagnie des Indes; les quatres autres de Hennebon, de Madere, de Morlaix & de Concarneau avec du papier, du vin, des citrons & des ſalines. Il eſt encore arrivé 6 Navires étrangers venants d'Amſterdam, de Roterdam & d'Oſtende avec du fromage, du papier, du riz & d'autres marchandiſes d'épiceries, de merceries & de clincailleries.

Du Havre, *le* 14 *Novembre* 1765.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 10 au 14 Novembre, 12 Navires, dont 3 étaient de relâche, ſçavoir, le S^t. *Dominique*, venant de Bilbao & allant à Rouen avec des laines, la *Thereſe*, parti de l'Orient pour Fecamp avec du thé, & le *Chauvelin* deſtiné pour Cadix & Marſeille. Les 9 autres qui ont été chargés au Havre pour la Guadaloupe, Lisbonne, Cadix, Hambourg, Breſt & Marſeille, exportent diverſes ſortes de marchandiſes, dont la plus grande partie conſiſte en bled, en ſeigle, en farine.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port du 9 au 12 Novembre, 5 Navires venant du Cap, de Bergue en Norwege, de Corck, d'Amſterdam & de Port-Maurice avec du ſucre, de l'indigo, *&c.* des viandes ſalées, de l'huile de poiſſon, des planches, des citrons & du thé.

De Rouen, *le* 15 *Nov.* 1765.

Exportation.

Il eſt ſorti de ce Port depuis le 15 Octobre juſqu'au 9 Novembre, 18 Navires dont 2 pour Dantzick avec diverſes marchandiſes d'épiceries & de merceries; un pour Hambourg, 1 pour Roterdam, 1 pour Elzeneur, 1 pour Bilbao, 2 pour Lisbonne, 1 pour Dublin, 4 pour l'Angleterre, 1 pour Bordeaux, 4 pour S^t. Ander.

Outre les marchandiſes d'épiceries, de merceries, &c. dont la plupart de ces Vaiſſeaux étaient chargés, ils emportaient pour Lisbonne 74130 *l.* de bled, 169231 *l.* de ſeigle & 40000 *l.* de farines; — pour Bilbao, 152030 *l.* de bled & 20000 *l.* de farines; — pour l'Eſpagne, 160000 *l.* de de bled; — pour S^t. Ander, 907580 *l.* de bled & 56600 *l.* de farines; — pour l'Orient, 39400 *l.* de farines; — pour Bordeaux, 358500 *l.* d°. — pour Cherbourg, 23600 *l.* — pour Honfleur, 249, 540 *l.* de bled; — pour le Havre, 632, 376 *l.* 100 *l.* de ſ. & 203852 *l.* de farines.

SUITE *des manufactures d'Oleron.*

Il y a encore à Oleron une fabrique de bas de laine au métier, préférables à ceux de Nîmes. Deux cents métiers ou environ, compris ceux qui ſont placés à S^te. Marie, ſont occupés journellement à cette fabrication; la conſommation s'en fait pour l'Eſpagne, & très-peu pour Bayonne; le produit en eſt conſidérable. On les fait des laines de Navarre, tirées à l'étaim; le peignon s'emploie pour la trame des cordelats, on compte que chaque métier peut faire, année commune, 25 douzaines de paires de bas de toutes qualités; enſorte que les deux cents métiers en font 5000 douzaines. La moitié de ce travail eſt en bas pour femmes à 2 fils, du poids de 3 l. un quart à 3 l. 3 quarts. Le reſte eſt bas de page à deux fils du poids de 5 l. & demie à 6 l. bas à 3 fils pour homme, du poids de 8 à 9 l. des bas à 3 fils pour femme, du poids d'environ 6 l. & demie, le tout poids de table, dont 120 l. n'en font que cent poids de marc; tous ces différens bas ont leurs différens prix, les moindres ſe vendent communément de 18 à 20 ℔ la douzaine, & le plus fort juſqu'à 36 ℔; or, en les évaluant l'une qualité dans l'autre, on croit ne pas ſe tromper en les fixant à 24 l. la douzaine; en conſéquence cette fabrique doit produire 120000 ℔.

En 1752, il n'y avait qu'environ 80 métiers; les bas s'employaient dans les Provinces voiſines, & on en fourniſſait peu en Eſpagne; mais les Eſpagnols ayant reconnu leur bonté, les ont enlevés, & ils paſſent preſque tous en Eſpagne.

C'eſt à ce commerce que cette fabrication eſt redevable de ſon accroiſſement qui a plus que doublé depuis douze ans.

Il y a à Oleron 8 ou 10 Fabricans de bonnets ou berrets à la Bearnoiſe, qui en font environ 200 douzaines grands ou petits, année commune. La laine dont ils ſe ſervent pour les fabriquer, eſt aſſez bonne. Ce ſont des *agnelains* d'Eſpagne de couleur *burelle*; le poids de chaque bonnet eſt ſuivant la qualité & la grandeur, depuis 10 juſqu'à 16 onces; ils paſſent dans un foulon fait exprès, & ſe vendent depuis 20, 25, 30 juſqu'à 45 ß chaque bonnet; or, en les évaluant l'un dans l'autre à 30 ß piece, cela ferait 18 ℔ la douzaine; & 200 douzaines font trois mille ſix cents livres; cette marchandiſe ſe conſomme dans le Pays & aux environs.

Il y a de plus deux moulins à papier.

S^te. MARIE.

Quoique S^te. Marie ſoit le chef lieu d'une fabrique, qu'elle ait une Juriſdiction ſéparée d'Oleron, & qu'elle ſoit réputée Ville, on pourrait cependant dire qu'elle ne reſſemble qu'à un Bourg conſidérable dépendant d'Oleron, où les Habitans viennent s'approviſionner pour leur néceſſaire, n'y ayant ni marché ni foires.

On fabrique à S^te. Marie & dans 9 Villages qui font l'arrondiſſement de ce Bureau, des cadis & cordelats dans les mêmes proportions & qualités de laines qu'à Oleron; cette fabrique eſt auſſi ancienne & a éprouvé les mêmes variations pour les mêmes cauſes que celles d'Oleron; la ſeule différence eſt que les étoffes ſont mieux tiſſées, auſſi ont-elles conſervé une ſupériorité de prix ſur celles d'Oleron.

Il y avait en 1751, tant à S^te. Marie que dans l'arrondiſſement environ quarante Fabricans, & plus de deux mille perſonnes étaient occupées toute l'année pour la fabrique. On faiſait alors quarante pieces cadis de la premiere qualité teintes en laine, à 136 ℔ font 5440 ℔, & mille pieces de la ſeconde qualité à 112 ℔, font 112000 ℔, & en tout un objet de 117440 ℔.

La fabrication s'eſt ſoutenue à peu près ſur le même pied juſqu'en 1757, qu'elle diminua comme celle d'Oleron, par les raiſons qu'on a données ci-deſſus.

La conſommation eſt la même, les

Marchands d'Oleron, qui font le commerce pour l'Eſpagne & pour Bayonne, achettent les cordelats de S^te. Marie, ceux de la premiere qualité s'emploient preſque tous pour le Pays & pour les Provinces voiſines.

Il y a à Oleron un marché tous les Vendredis de chaque ſemaine, qui n'eſt conſidérable que par les laines du Pays & par celles de la Soule, de la baſſe Navarre & du Labourt que l'on vend aux Fabricans d'étoffes groſſieres de ce Département, ainſi que pour ceux du Département de S^t. Gaudenx qui en font leur proviſion à Nay en Bearn où ces laines ſont portées par les marchands, qui les ont achetées à Oleron. Les Eſpagnols y en portent encore mais en petite quantité.

Il y a encore deux foires chaque année, la premiere commence le 1^er. Mai & dure deux jours, on n'y fait gueres plus de commerce que les jours de marché ordinaire, la ſeconde qui eſt conſidérable, commence le 9 ſeptembre & dure huit jours, on y vend beaucoup de beſtiaux, principalement des chevaux, des laines du Pays, des grains & d'autres denrées, c'eſt ordinairement en ce tems que les Marchands détailliſtes des Provinces voiſines viennent faire leurs achats & aſſortimens des étoffes de la fabrique.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

CHANGES du	*Lundi* 18.	*Mardi* 19.	*Mercredi* 20. *Nov.*
Amſterdam.	55 7/8 . . .	55 7/8 à 56 . .	56 . . .
Londres.	31 11/16 . . .	31 3/4	31 3/4 . . .
Hambourg.	176 3/4 . . .	176 3/4	176 3/4 . . .
Madrid.	15 3 6 . .	15 3 6 à 4 .	15 3 6 à 4.
Cadix.	15 2 . .	15 2 6 . .	15 2 6 . .
Livourne.	96 3/4	96 3/4	96 3/4 . . . .
Lyon, *Saints*. . . .	1/8 au pair .	au pair . . .	au pair . .

§ II.

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le* 10 *Novembre* 1765.

Le *Prince Sauvage*, de 200 tonneaux, Capitaine *Maleſcot*, eſt en charge pour la Martinique & la Guadaloupe; — la *Confidence*, de 200 tonneaux, Capitaine *Clars Arentzkoen*, eſt en charge pour Hambourg; — le *Zonnemaar*, de 60 tonneaux, Capitaine *Jacob Renkes*, eſt en charge pour Bruges; — l'*Aſſomption* de 30 tonneaux, Capitaine J. B. *Baſſarate*, eſt en charge pour S^t. Sebaſtien.

DU HAVRE, *le* 14.

Le Navire le S^t. *Antoine*, de 120 tonneaux, Capitaine Ch. L. *Lemonnier*, eſt en charge en ce Port pour la Martinique & partira le 10 Décembre prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à *Paris*, à MM. Grand & Labhard, Banquiers; à *Rouen*, à MM. Garvey & Compagnie, & au *Havre*, à M. Clouet Dubuiſſon.

DE ROUEN, *le* 15.

Le Navire l'*Eté*, de 150 tonneaux, Capitaine P. *Benard*, eſt en charge en ce Port pour aller en droiture à Cadix, & partira le 10 Décembre prochain.

COPIE *d'une lettre de M. Louis Bruſlé de St. Vallery, Capitaine du Navire* l'Aimable Charlote.

DE MARSEILLE, *le* 25 *Oct.* 1765.

Je ſuis arrivé en ce Port le 23 de ce mois après avoir couru les plus grands dangers. Comme j'étais le 13 dudit mois dans le Golfe de Lion, je fus ſurpris ſur les onze heures du matin d'un coup de vent de Nord-Oueſt. Je fis auſſitôt ſerrer les deux huniers. Une demi-heure

après, je reçus un ſecond coup de vent ſi furieux qu'il me jetta mon leſt ſur le côté, où le Navire reſta ayant la mer ſur le pont. Dans cet état je fis carguer ma grande voile pour tâcher de faire arriver mon Navire vent arriere, mais ce fut en vain; il ne ſentait plus ſon gouvernail. Je commençai par jetter deux de mes canons à la mer & ma principale ancre qui était ſur le bord, pour tâcher de faire relever le Vaiſſeau. Je ne retirai aucun avantage de cette manœuvre. Je me vis alors forcé, dans la crainte d'un ſecond coup de mer, de couper mon mât d'artimon. Le Navire reſta un demi-quart d'heure ſans remuer, terme bien long dans une poſition auſſi critique. Comme je me déterminais à couper mon grand mât, un coup de mer prit le Navire pardevant & lui fit faire une arrivée ſi conſidérable qu'il vint preſque vent arriere, pour lors le Navire ſe redreſſa un peu, & ayant ſa miſaine dehors, il courut de l'avant, ce qui lui fit ſentir le gouvernail. Ainſi un coup de vent nous avait mis en danger de perdre la vie, & un autre nous en retira. Nous préſentames l'autre côté à la mer qui augmenta ſi fort avec le vent, que je fus contraint de faire ſerrer ma mizaine & de reſter ſans voile trois fois 24 heures; enfin je n'ai jamais vu la mer ſi terrible. Le quatriéme jour le vent diminua ainſi que la mer, & je fis mettre des voiles dehors. Ce ne fut pas ſans peine que mes gens monterent en haut, tous les cordages étant couverts de ſel juſqu'à l'extrémité des mâts. Le 17 à midi, j'eus connaiſſance de l'Iſle de Minorque ou Port Mahon; ainſi j'avais été 45 à 50 lieues en dérive, car trois heures avant que l'accident m'arrivât, j'avais eu connaiſſance des terres de Marſeille.

Nota. La perſonne qui nous a communiqué cette lettre, y a joint l'obſervation ſuivante.

» J'ai remarqué que le danger auquel » le Capitaine Bruſlé a été expoſé, pro- » venait du déplacement de ſon leſt. Il » a déjà paru pluſieurs mémoires ſur la » maniere de leſter les Navires; mais je » ne crois pas qu'on ait encore préſenté » l'idée de fixer le leſt dans la calle, de » façon qu'il ne ſoit point expoſé au dé- » placement. Je croirais que le méchaniſme de cette opération ne doit pas » être difficile. Les marins & les conſ- » tructeurs de Vaiſſeaux rendraient un » ſervice bien eſſentiel à la navigation, » s'ils indiquaient les moyens les plus » ſurs & les plus économes pour y par- » venir.

SUITE *de la lettre de M. Baſſert.*

Quatriémement. *La ſuppreſſion des roues devient comme inutile en comparaiſon des erreurs produites par l'échappement.*

Comme le froid fait la même impreſſion ſur toutes les huiles d'une montre, il eſt conſtant que cette impreſſion eſt en raiſon inverſe de la force, & en raiſon droite de la viteſſe particuliere de chaque roue, enſorte qu'elle occaſionne une réſiſtance ſur les pivôts de l'échappement, qui, étant comparée avec celle qu'elle fait ſur les pivôts des autres roues & du barillet, doit être en raiſon inverſe de la force de l'échappement à celle des autres roues & du barrillet; & cette réſiſtance étant d'autant plus grande ſur l'échappement, que ſes pivôts ſont de beaucoup plus gros à proportion de ſa force, que ne ſont ceux des autres roues, relativement à leur force, les erreurs provenant alors de l'échappement, ſont à celles que produiſent les autres roues & le barillet, comme la réſiſtance que donne la viteſſe du balancier, multipliée par la ſurface de ſes pivôts, eſt à la réſiſtance produite par la viteſſe des autres roues & du barillet multipliée par la ſurface de leurs pivôts. De plus, comme le balancier nage dans un fluide ainſi que les roues, les erreurs, que l'air plus ou moins rarifié ou condenſé, fait faire au balancier & à la roue d'échappement, doivent être à celles que font alors les autres roues, comme l'eſpace parcourue par la ſurface du balancier & par celle de la roue, eſt à l'eſpace parcourue par la ſurface des autres roues. A l'égard des autres erreurs provenantes des autres inconvéniens auxquels une montre eſt ſujette, elles ſont à peuprès en même raiſon. De là vient donc les erreurs d'une montre bien faite venant preſque toutes de l'échappement, la ſuppreſſion du reſte de la montre devient de peu d'utilité, en ſuppoſant encore qu'on peut faire cette ſuppreſſion ſans ſubſtituer d'autres pieces

en place de celles-ci, pour que l'échappement marchant de lui-même & par lui-même, ſes erreurs ne puiſſent être augmentées par aucune ſorte de communication avec quelque corps étranger que ce ſoit. Si la choſe eſt impoſſible, quelle eſt donc l'utilité que M. Harriſſon en retire? *

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

* M. Baſſert *nous a promis de nous donner le calcul des frotemens des pivôts d'une montre; la gradation de leur uſure avec leurs différens dégrés de réſiſtance; la tranſmutation des engrenages avec leurs effets réciproques; les différens dégrés de la force motrice avec leſquels une montre marche, & les erreurs qu'elle fait ſoit par rapport à l'air rareſié ou condenſé, ſoit par rapport aux impreſſions du froid ou du chaud, auſſi-tôt qu'il aura fini un ouvrage qu'il ne peut point différer.*

FINANCES.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Nov.
Boſcheron,	6e.	Toutes let.	23
De Pigis,	11e.	Toutes let.	23
Clouet,	19e.	M.	23
Amyot,	23e.	L.	23
Penchim,	25e.	M. v. L. p.	23
Bardin,	36e.	J.	23
Le Noir,	45e.	J.	23
De la Rue fils,	50e.	L.	23

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1765.	*Du Lundi* 18.	*Mardi* 19.	*Mercredi* 20.
Actions des Indes.		1355	
Emprunts de la Comp.			
Promeſſes à 5 p $\frac{o}{o}$	14 $\frac{1}{2}$	14 $\frac{1}{2}$	14 $\frac{1}{2}$
Promeſſes à 4 p $\frac{o}{o}$		36	
Actions des Fermes.	992 $\frac{1}{2}$	995. 97 $\frac{1}{2}$	995. 97 $\frac{1}{2}$
Lots de la 3e Loterie.	16 $\frac{1}{2}$	16 $\frac{1}{2}$	16 $\frac{1}{2}$
Amortiſſement.			
2 ß p # du Dixiéme.			
Annuités.	417	417	417
Coupons d'annuités.	81 $\frac{1}{2}$	81 $\frac{1}{2}$	81 $\frac{1}{2}$
Emprunt de 50 millions	14 $\frac{1}{2}$ 15. 4m	14 $\frac{1}{2}$	14 $\frac{1}{2}$ 15. 4m
Colonies, 1759.		18. 19 $\frac{1}{2}$ 13m	18
Canada.	33. 2m	34. 2m	
Époques.	18. 10e. 23	18	18. 10e. 23
Récépiſſé Nouette.		25	25
CONTRATS.			
Réc. de la Com.	272	275	275
3 p $\frac{o}{o}$ ſur les Cuirs.	49		

Le reſte eſt ſans cours.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1765.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont St. Michel, 1765.

» dont le réſultat eſt que ce paſtel s'attache & prend toute la circonſtance d'un » tableau à l'huile ; qu'ils en ont trouvé » l'uſage facile & avantageux, & que les » diverſes épreuves auxquelles ils ont » ſoumis les tableaux qu'ils ont faits par » ce procédé, n'y ont cauſé aucune altération.

» En conſéquence, ſur la demande » faite par la dame veuve du ſieur Pelletchet, qui avoit inventé cette nouvelle préparation, l'Académie déclare que cette découverte lui paroît » très-utile à l'exercice des Arts, & du » nombre de celles qui méritent d'être » encouragées.

S'il nous étoit permis de joindre notre propre témoignage au ſuffrage de l'Académie Royale de Peinture, nous dirions que nous avons vu une Dame peindre avec ſuccès ſur ces nouvelles toiles & avec ces nouveaux paſtels. Nous pourrions ajouter que ce furent peut-être une tête d'enfant & le portrait d'un particulier que cette Dame fit pour rendre ſervice à l'Auteur de cette invention, qui ont déterminé pluſieurs Académiciens à en eſſayer. Mais tout ce que nous dirions à cet égard n'ajouteroit rien au mérite de cette découverte, après le ſuffrage de la Compagnie, ſeule capable d'en connoître toute l'utilité.

Ces nouvelles toiles & ces nouveaux paſtels ſe font chez la demoiſelle Sellier, de l'Académie de Saint-Luc, rue Guenegaud, près le Pont Neuf.

FINANCES.

DE LONDRES, *le 28 Mai 1765.*

TABLEAU DES FONDS PUBLICS D'ANGLETERRE.

Au 24 de ce même mois.

	Capitaux.	Intérêts.	Prix actuel d'une Action dans chacun de ces capitaux.	Produit annuel d'une Action au prix actuel.	Temps du paiement des Dividendes.
Banque. (Actions de la) . . .	10,780,000.	5 p°.	128.	3 l. 18 ſ. 4 d.	Le 25 Mars & le 29 Sept.
Dito, Annuités conſolidées.	20,240,000.	4	100 ½.	4.	24 Juin & 25 Déc.
Dito, Annuités de 1763.	3,500,000.	4	97.	4. 4.	25 Mars & 29 Sept.
Dito, Ann. de la Marine.	3,500,000.	4	97 ⅛.	4. 4.	Dito.
Dito, Annuités de 1756 . .	1,500,000.	3½			24 Juin & 25 Déc.
Dito, Annuités de 1758. .	4,500,000.	3½			Dito.
Dito, Ann. conſolidées. . .	33,627,821.	3	87½	3. 10.	Dito.
Dito, Annuités réduites. .	17,701,323.	3	85⅞	3. 10. 4	25 Mars & 29 Sept.
Dito, Annuités de 1726. .	1,000,100.	3			24 Juin & 25 Déc.
Compagnie du Sud. (Actions)	3,662,784.	3½			Dito.
Dito, anciennes Annuités.	12,404,270.	3			25 Mars & 29 Sept.
Dito, nouvelles Annuités.	8,958,255.	3	85 ⅞.	3. 10. 4.	24 Juin & 25 Déc.
Dito, Annuités de 1751. . .	2,100,000.	3			Dito.
Compagn. des Indes. (Actions.	3,200,000.	6			Dito.
Dito, Annuités de l'Inde.	3,000,000.	3			25 Mars & 29 Sept.
TOTAL.	129,074,553.	Total de l'int. annuel.		4,865,738.	
Longues Ann. ſur la banq.	248,250.				
Annuités de 1765.	1,500,000.				

La dette collatérale, non encore pourvue eſt de huit millions ſept cens mille liv. depuis la création des nouvelles Annuités. . . . . 8,700,000.

L'intér. avec les pertes au moins. 195,000.

Le total des dettes doit donc être de . . . . . 140,122,803.

Total des intérêts. 5,060,738.

NOUVEAUX fonds hypothéqués ſur le fonds d'amortiſſement.

Billets de l'Echiquier, à . 4 p° au pair.
Nouveaux Billets de la Marine, ... dito perdent 3½
Les Nouvelles Annuités, la Tontine & la Loterie enſemble. . . . . à 3 p° perd. 1¼ p°

Du 2 Juin.

Entre les différents écrits auxquels la cherté actuelle des choſes de premier beſoin dans ce Royaume a donné lieu, il a paru une diſſertation aſſez curieuſe. L'Auteur y démontre que ſans la néceſſité il n'y auroit point de travail, & que le commerce n'a jamais été ni pu être floriſſant dans un Etat, lorſque les denrées de premiere néceſſité y ont été à un bas prix. Nous ferons connoître ce petit ouvrage dans le Journal.

DE NANTES, *le 28 Mai 1765.*

Il a été affiché ici un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 13 de ce mois, par lequel S. M. regle la forme qui ſera ſuivie par rapport aux quittances des droits des fermes générales en Bretagne, & des 2 ß pour livre en ſus deſdits droits; en conſéquence le Roi ordonne que juſqu'à ce que par S. M. il en ait été autrement ordonné, il ſera délivré deux quittances deſdits droits, dont la premiere ſera des principaux d'iceux, & ſera remiſe aux parties intéreſſées, & la ſeconde ſera uniquement des 2 ß pour ℔ en ſus deſdits droits; ſera lad. ſeconde quittance inſcrite par les prépoſés, en préſence deſd. parties intéreſſées, dans un régiſtre tenu à cet effet par leſdits prépoſés, & par eux remiſe ſur le champ aux Commandans, Intendans ou autres les repréſentans dans les Ports de Bretagne, pour reſter en dépôt entre leurs mains, juſqu'à ce que S. M. ordonne la délivrance d'icelle auxdites parties intéreſſées.

DE PARIS, *le 12 Juin 1765.*

Il a été rendu un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 18 du mois dernier, qui ordonne que les fers en batterie, tels que chaudieres, marmites, poëles, gamelles, pots, cuillers, rechauts, grils de cuiſine & autres ſemblables marchandiſes en batterie de fer, payeront à toutes les entrées du Royaume, tant des cinq groſſes fermes que des Provinces réputées étrangeres, 3 ℔ par quintal, dont la valeur eſt évaluée par ledit Arrêt ſur un pied commun de 30 ℔.

Offices vacants.

1°. L'Office de Lieutenant en la Juriſdiction des Traites Foraines d'Abbeville, taxé 1000 ℔.

2°. Celui de Lieutenant des Maréchaux de France au Bailliage d'Amiens, taxé 900 ℔.

3°. De Greffier des Traites à Amiens, taxé 600 ℔.

4°. De Receveur des conſignations du Bailliage de Montreuil-ſur-mer, taxé 1000 ℔.

5°. De Procureur du Roi au grenier à ſel de St. Vallery, taxé 1000 ℔.

6°. De Procureur du Roi en la Juriſdiction des Traites de la même Ville, taxé 3000 ℔.

7°. De Procureur du Roi en la Prévôté royale de Rocroy, taxé 600 ℔.

8°. De Greffier des Traites à Vitry-le-François, taxé 400 ℔.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiment. Juin.
Boſcheron,	6e.	M.	15
Garnier,	9e.	L.	15
Reynal,	10e.	L.	15
Caſtelle,	12e.	N.	15
Marſollier,	14e.	Toutes lettres.	18
Detourniere,	15e.	M.	18
Clouet,	19e.	M.	15
Bonnet fils,	20e.	Toutes lettres.	18
Maigret,	21e.	L.	18
Delarue,	22e.	M.	15
Berthe,	24e.	M.	17
Penchein,	25e.	M viag. L perp.	15
Hurel,	28e.	M. viag. & tont. L perp.	18
Billard,	32e.	Toutes l. viag. L perp.	17
Bardin,	36e.	L.	15
Bonnet pere,	38e.	L.	17
Aliſſan,	39e.	L perp. M tont.	17
Nau,	41e.	P. tont.	18
Defays,	42e.	Toutes lettres.	18
Lenoir,	45e.	L.	15
Delarue fils,	50e.	M tont. L perp.	15
Molliere,	51e.	M.	17
Philippe,	52e.	M.	18
Thevenin,	54e.	L.	17
Maſſon,	59e.	J.	17
Filleul,	60e.	M.	18

NOTA. *Le premier volume du Journal que nous avions annoncé pour le quinze de Juin, ne paroîtra que dans un mois; mais nous aurons ſoin d'en fournir à nos Abonnés le même nombre de volumes que nous avons promis, en en donnant deux dans un des mois du reſte de l'année.*